

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

### Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration d'un Manuel d'Exécution du Programme de Résilience des Systèmes Alimentaires (PRSA/FSRP) au CORAF

Ouverture de l'appel : 18/03/2022

Clôture de l'appel : 28/03/2022

**AMI N° 07-2022**

Le dialogue des dirigeants africains, tenu à Kigali en août 2019, sur la sécurité alimentaire (AFSLD) a défini une vision d'un système alimentaire africain plus résilient. Pour contribuer à faire de cette vision une réalité, la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) lancent un programme sur la sécurité alimentaire (FSRP) dans le cadre du changement climatique en Afrique de l'Ouest sous la facilitation financière de la Banque mondiale.

Le programme financera des investissements dans trois domaines thématiques qui se renforcent mutuellement : (1) Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; (2) Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (gestion durable des terres et des bassins versants, approches agro-écologiques) ; et (3) Intégration du marché et commerce (développement de la chaîne de valeur des aliments de base régionaux).

Le CORAF aura la responsabilité de coordonner la mise en œuvre du volet sur la durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire. A ce titre, il bénéficiera d'une subvention du fond régional IDA et cela requiert l'élaboration d'un Manuel d'Exécution axé sur la composante 2 du Programme.

Le Directeur Exécutif du CORAF invite les consultants ayant les qualifications requises comme indiqué dans les termes de références à exprimer leur intérêt pour cet appel.

Les consultants intéressés par cet appel doivent fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour effectuer de tels services (références concernant l'exécution de contrats similaires, CV, expériences dans un domaine similaire, expériences dans des conditions similaires, etc.).

Les consultants qualifiés seront sélectionnés selon les règles contenues dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables du CORAF.

Les consultants intéressés peuvent obtenir un complément d'information auprès du Secrétariat Exécutif du CORAF en envoyant une correspondance au **Pr Niéyidouba LAMIEN** : [n.lamien@coraf.org](mailto:n.lamien@coraf.org).

Les consultants intéressés par cet appel doivent soumettre une expression d'intérêts et un CV détaillé à l'adresse [procurement@coraf.org](mailto:procurement@coraf.org) en soulignant leur aptitude à répondre aux critères mentionnés dans les termes de références ci-joints, au plus tard le **28 mars 2022, à 17h00 GMT au plus tard.**

**Dr Abdou TENKOUANO**  
**Directeur Exécutif du CORAF**

---

## Termes de référence pour le recrutement d'un consultant international pour l'élaboration du manuel d'exécution du Projet FSRP

---

<b>Type de marché :</b>	Consultant individuel
<b>Projet :</b>	Programme de Résilience du Système Alimentaire (FSRP)
<b>Langues requises :</b>	Français
<b>Durée du contrat :</b>	30 Hommes/jours
<b>Début de mise en œuvre :</b>	Ordre de service
<b>Financement :</b>	IDA/Banque Mondiale

### 1. CONTEXTE DE LA MISSION

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire (FSRP) est une proposition d'initiative multisectorielle menée par des organisations régionales (CEDEAO, CILSS, et CORAF) pour faire progresser l'intégration régionale sur trois domaines prioritaires se renforçant mutuellement pour la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest.

Pour la mise en œuvre du FSRP, le CORAF coordonnera l'ensemble des efforts de mise en œuvre dans le cadre de la composante 2 et assurera la gestion du programme relevant de son financement (composante 5).

Le processus de formulation et d'élaboration du PAD du projet étant à son terme, les bénéficiaires sont entrés dans la phase de négociation pendant laquelle une feuille de route sur le processus de démarrage du projet a été élaborée. Cette feuille de route prévoit, entre autres, que, le CORAF, à l'instar de chaque Bénéficiaire prépare, un Manuel d'Exécution du Projet (MEP) qu'il doit soumettre à l'approbation de la Banque. Ce manuel devrait comprendre des dispositions sur les aspects suivants :

- des activités de renforcement des capacités pour la réalisation durable des objectifs du Projet;
- des arrangements relatifs à la gestion financière, qui énoncent les politiques et procédures détaillées de gestion financière dans le cadre du projet;
- des procédures de gestion des marchés publics, y compris un manuel pour guider les marchés aux niveaux régional et local;
- l'administration institutionnelle, la coordination et l'exécution quotidienne des activités du projet;
- le suivi et l'évaluation des activités et des résultats du projet (y compris les rôles et responsabilités des agents de surveillance tiers, le cas échéant);
- des modalités d'établissement de rapports;

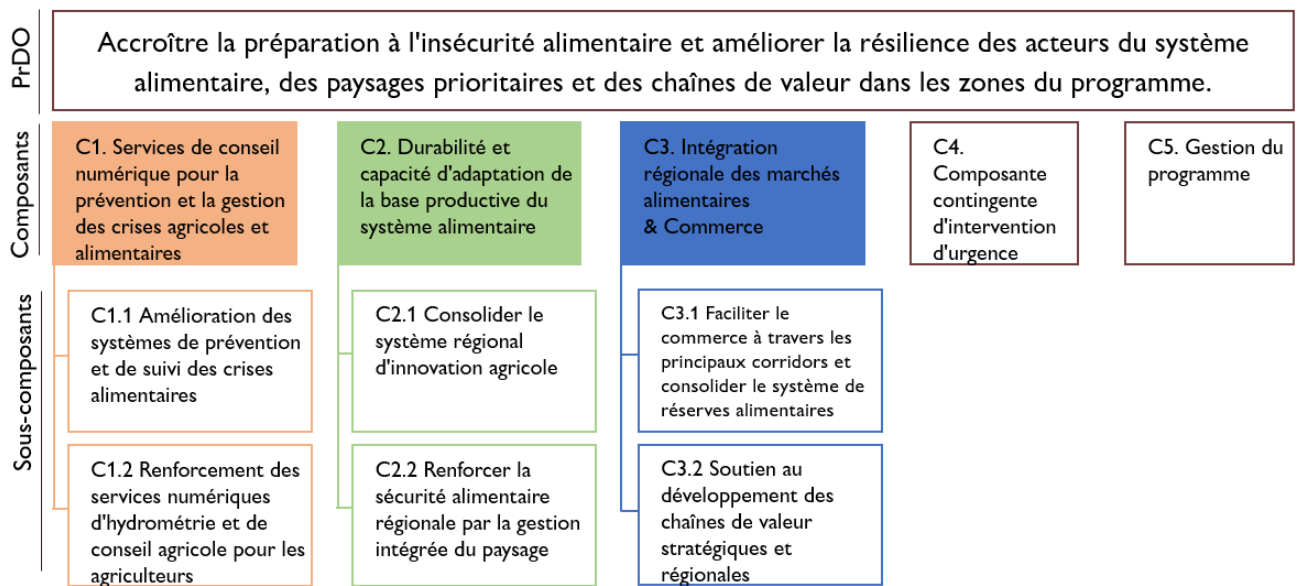
- l'information, l'éducation et la communication sur les activités et les résultats du projet;
- des lignes directrices pour l'évaluation et la gestion des risques et des incidences environnementaux et sociaux des activités du projet et la conception de mesures appropriées d'atténuation, de gestion et de surveillance à l'égard de ces incidences;
- des dispositions relatives au mécanisme de règlement des plaintes dans le cadre du projet, y compris un mécanisme de règlement des plaintes pour le traitement sûr, éthique, efficace et confidentiel des plaintes liées à l'exploitation et aux abus sexuels/harcèlement sexuels;
- La collecte et le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de mécanismes de réclamation conformément aux bonnes pratiques internationales, le cas échéant, y compris un processus distinct et confidentiel pour le traitement des données relatives aux plaintes relatives à l'exploitation et aux abus sexuels/harcèlement sexuel ;
- des mesures et procédures de mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes;
- des critères, le calendrier et les procédures de conclusion d'accords avec les partenaires chargés de la mise en œuvre (tels que les accords de service ou les protocoles d'entente), selon les besoins, pour définir les responsabilités respectives dans le cadre du projet;]
- d'autres arrangements et procédures techniques et organisationnels qui seront nécessaires pour le projet.

Le CORAF a donc l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées par la Banque mondiale pour recruter un consultant international en vue de l'élaboration d'un Manuel d'Exécution du Projet FSRP au CORAF.

## **2. PRESENTATION DU FSRP**

Le FSRP est organisé autour de cinq composantes : (i) le renforcement des services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires régionales ; (ii) la durabilité et la capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire ; (iii) l'intégration des marchés alimentaires régionaux et le commerce ; (iv) une composante d'intervention d'urgence (CERC) ; et (v) la gestion du programme (Figure 1).

**Figure 1 : Composantes et sous-composantes du programme de résilience du système alimentaire ouest-africain**



Le projet sera mis en œuvre en plusieurs phases. La phase I couvre la période de 2021-2026 et quatre pays : Burkina Faso, Mali, Niger et Togo

La mise en œuvre est structurée comme suit :

- le CORAF coordonnera l'ensemble des efforts de mise en œuvre dans le cadre de la composante 2 et assurera la gestion du programme (composante 5) ;
- le CILSS (AGRHYMET) dans le cadre de la composante 1 ;
- la CEDEAO dans le cadre de la composante 3, soutenue par AKEDEMIYA 2063 avec l'IFPRI, en tirant parti d'une collaboration en cours avec la CEDEAO.
- Les pays mettront en œuvre ou délègueront des activités au niveau national, avec l'appui des partenaires régionaux.

Le projet pour la mise en œuvre de la composante 2 et la gestion du programme (composante 5) au niveau du CORAF entre en vigueur en Avril 2022 et s'achèvera le 31 décembre 2026. Le montant total alloué au CORAF pour la phase I, est de sept millions cent mille Droits de tirage spéciaux (7,100,000 DTS) équivalents à dix millions de dollars des Etats Unies d'Amérique (US\$ 10 000 000) en utilisant le taux de change de US\$1 = DTS0,7021 au 31 août 2021, et qui fera l'objet de l'audit.

L'objectif de la composante 2 est d'améliorer la résilience de la base productive du système alimentaire et de contribuer directement à l'initiative de la grande muraille verte (GMV). Les résultats escomptés sont : (i) des systèmes de recherche agricole nationaux et régionaux renforcés ; (ii) un environnement politique renforcé pour la gouvernance du paysage (politiques et réglementations multisectorielles inclusives pour éviter, réduire et inverser la dégradation des terres) ; et (iii) des unités de paysage (UG) sous gestion intégrée capables d'atteindre durablement des objectifs multiples (production alimentaire, fourniture de services écosystémiques, protection de la biodiversité et amélioration des moyens de subsistance locaux).

### **3. CADRE DE LA MISSION**

Les présents termes de référence sont élaborés aux fins de recruter un consultant individuel qui apportera un appui au CORAF pour l'élaboration du Manuel d'Exécution (MEP) détaillé du Projet FSRP au niveau du CORAF.

Ce manuel fait partie des conditions de mise en vigueur du projet, et devra répondre aux exigences de la Banque Mondiale (financement IDA) au niveau de la forme et du contenu.

### **4. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION**

L'objectif principal de la mission du consultant est d'élaborer le manuel d'exécution du projet FSRP intégrant tous les détails opérationnels tels que décrite au point I – Contexte de la mission, ci-dessus, et en accord avec le « Document d'évaluation du projet » (PAD). Ce manuel fera l'objet d'une validation par le CORAF avant sa soumission à l'approbation de la Banque mondiale comme une condition d'effectivité.

### **5. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

Le consultant, en consultation avec l'équipe du CORAF, rédigera un manuel de mise en œuvre avec les objectifs spécifiques suivants :

- Définir en détail les étapes et les processus de mise en œuvre des composantes et sous-composantes avec une définition claire des rôles et des responsabilités et des points décisionnels pertinents pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du Programme.
- Décrire clairement la relation entre les entités chargées de la mise en œuvre et déterminer les problèmes potentiels avec une voie possible pour une coordination efficace et efficiente en vue d'une meilleure mise en œuvre des activités du Programme.
- Intégrer le manuel/les mécanismes convenus de gestion financière, de passation de marchés et de sauvegarde environnementale et sociale dans le manuel.

### **6 . ÉTENDUE DES SERVICES À FOURNIR PAR LE CONSULTANT POUR LA CONCEPTION DU MANUEL**

Le manuel doit contenir les informations ci-après :

1. Les procédures décrites dans le manuel devraient être conformes aux normes et principes conformes aux directives de la Banque mondiale sur les achats et la gestion financière. Les procédures devraient également être fondées sur les lignes directrices, la législation, les règlements complémentaires, les directives et les circulaires du gouvernement.
2. Le manuel devrait inclure les bonnes pratiques, les enseignements tirés, les modalités de mise en œuvre et les procédures utilisées dans des contextes similaires dans d'autres secteurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
3. Le manuel doit fournir des conseils détaillés aux entités de mise en œuvre clientes et proposer un modèle pour les protocoles et les conventions.
4. Élaborer un plan de mise en œuvre (PI) en collaboration avec l'équipe du programme ; qui comprendra des critères de sélection appropriés pour des activités spécifiques et une

planification pour toutes les sous-composantes du programme mises en œuvre par le CORAF et la structure de coordination du PRSA.

5. Pour ce faire, le(s) consultant(s) animera 2 ateliers avec l'équipe du CORAF, pour recueillir les données requises sur la base de la description du programme, de ses composantes et des modalités de mise en œuvre.
6. Compiler et assurer le contrôle de la qualité avant la soumission au client et à la Banque.

## **7. LIVRABLES DANS LE CADRE DE CETTE MISSION DE CONSEIL**

Le principal livrable pour la mission sera le Manuel de mise en œuvre du programme, qui comprendra les sections suivantes :

- i. Résumé exécutif ;
- ii. Introduction décrivant le but, les objectifs, les principes et la méthodologie du manuel ;
- iii. Description générale du programme (Objectif de développement, zones d'intervention, composantes) ;
- iv. Description détaillée de la mise en œuvre des composantes du programme et de leurs sous-composantes ;
- v. Mise en œuvre du Projet (arrangements institutionnels, suivi-évaluation, mécanismes de financement des activités des sous composantes, sauvegarde environnementale et sociale, suivi-évaluation, processus de planification, budgétisation et mise en œuvre du PTBA) ;
- vi. Gestion financière et décaissement : Cela comprend les contrôles financiers, les modalités de décaissement et le plan d'appui à la mise en œuvre ;
- vii. Description des procédures relatives aux arrangements de passation de marchés ;
- viii. Analyse de la capacité et propositions d'amélioration et de consolidation de la capacité et des compétences requises pour la mise en œuvre du programme ;
- ix. Cadre de gestion de la communication et de la divulgation pour accroître la surveillance et le traitement des plaintes relatives à l'approvisionnement et déterminer les mesures de protection ;
- x. Le suivi et l'évaluation seront menés aux niveaux national, régional, local et communautaire. Ils doivent décrire les rôles et responsabilités des acteurs à différents niveaux ;
- xi. Plan de formation clair et cohérent ;
- xii. Procédures de clôtures du Projet.

## **8. MÉTHODOLOGIE**

Le consultant travaillera avec l'équipe de préparation du FSRP au niveau du CORAF, la Banque mondiale, l'Unité de Gestion du Projet FSRP.

Le consultant devra :

- Réaliser une collecte d'information sur le projet sous forme d'une revue documentaire ;
- Proposer un aperçu du manuel d'exécution à la fin des deux premières semaines de consultation ;

- Élaborer un projet de manuel de mise en œuvre adapté aux réalités du projet et du contexte ;
- Élaborer un projet simplifié de manuel de procédures ;
- Organiser un atelier pour valider le document avec l'UGP du projet ;
- Préparer les documents finaux après validation

## 9. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra avoir le profil et qualifications suivants :

- Un **consultant individuel** qualifié et expérimenté avec au moins une maîtrise en gestion/sciences sociales/économie/agronomie et un minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente et de familiarité avec les manuels de mise en œuvre des projets financés par des bailleurs de fonds. Le Consultant devra justifier d'expériences spécifiques dans la rédaction de manuel d'exécution de projet d'investissement.

## 10. DUREE

La durée de la prestation sera définie en nombre d'hommes/jours. La charge de travail est estimée à 30 Hommes/jours. La période retenue pour la conduite de la prestation est comprise entre Mars et Avril 2022. Une version provisoire du manuel doit être disponible dans trois semaines suivant la date de signature du contrat de prestation. Un atelier sera organisé pour examiner le rapport une (01) semaine après la présentation du rapport intérimaire. À la fin de l'atelier, le consultant intégrera divers commentaires et soumettra le rapport final dans un délai maximum d'une semaine.

## 11. PRODUCTION DU MANUEL

Le manuel sera rédigé en français et produit en trois (03) exemplaires avec une version électronique.

## 12. DEPOT DES CANDIDATURES

Les consultants intéressés par cet appel sont invités à soumettre par voie électronique (i) une lettre d'expression d'intérêts et (ii) un CV à l'adresse e-mail suivante : [procurement@coraf.org](mailto:procurement@coraf.org) au plus tard le **28 mars 2022, à 17h00 GMT au plus tard.**